L'Enim en un clin d'œil

Établissement public, l'Enim est l'organisme qui gère le régime spécial de sécurité sociale des marins.

Qui est affilié à l'Enim?

Les gens de mer marins [1] exerçant :

- Au commerce
- À la pêche
- Aux cultures marines
- À la plaisance professionnelle

La profession de marin

[2] est **incompatible** avec le statut de micro-entrepreneur.

Pour plus d'information sur le statut de micro-entrepreneur, rendez-vous sur www.cci.fr [3].

Quels domaines sont couverts par l'Enim?

- La maladie
- La maternité
- L'invalidité
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- La vieillesse
- Le décès
- L'action sociale

Que fait l'Enim pour ses assurés ?

Santé:

- Il prend en charge les remboursements des soins en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de maternité.
- Il calcule et verse les pensions d'invalidité.

Retraite:

• Il calcule le montant de la retraite et en effectue le versement mensuel.

Prévention et action sociale :

• Il prévoit et verse des prestations d'actions sanitaire et sociale, en partenariat avec les

Services sociaux maritime.

• Il mène des campagnes de prévention santé et de risques professionnels maritimes en partenariat avec l'Institut maritime de prévention.

otisations

• Il procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs et marins non-salariés non assujettis à la DSN.

L'Enim en chiffres

(Chiffres issus du rapport d'activité 2024 [4])

87 894 affilié

[5]s maladie, dont 21 681 ayants droit 38 351 marins actifs sur l'ensemble de l'année 2024 102 001 retraités 8 004 déclarants (employeurs et marins non salariés)

URL source: https://www.enim.eu/lenim/lenim-en-clin-doeil